

# 3

## LA DÉMARCHE GLOBALE ET SES ÉTAPES



Une démarche de prévention des risques psychosociaux s'inscrit dans la durée. Prendre le temps de bien démarrer est indispensable (fiche 3.3).

Ce processus s'articule autour de 6 étapes :



### 1 LANCEMENT DE L'ACTION

- Constituer un Comité de pilotage (fiche 3.2)
- Sensibiliser / former les acteurs sur les risques psychosociaux pour constituer un socle commun. Cette formation doit concerner a minima le Comité de pilotage et peut s'ouvrir à d'autres acteurs si nécessaire
- Informer l'ensemble du personnel (fiche 3.4)



## 2 DÉPISTAGE

- Faire l'état des lieux vis-à-vis des risques
- Recueillir les données disponibles, les indicateurs liés à la santé, au fonctionnement de l'entreprise (fiche 3.6)
- Ce recueil peut être complété par des entretiens auprès de personnes ressources (fiche 3.1)



## 3 DIAGNOSTIC APPROFONDI

- Le Comité de pilotage prépare les conditions pour réaliser le diagnostic qui comprend une analyse de l'activité pour identifier les facteurs de risques liés au travail
- Le diagnostic peut être réalisé par un consultant externe pour disposer d'une certaine neutralité (fiche 3.1)
- Les outils principaux utilisés sont :
  - des questionnaires (fiches 3.7)
  - des entretiens avec les salariés (fiche 3.8)
  - des observations de situations caractéristiques



## 4 DÉFINITION DU PLAN D'ACTION

- Restitution et partage des résultats du diagnostic
- Définition du plan d'action avec le Comité de pilotage
- Validation par la Direction
- Organisation de l'information au personnel (fiche 3.4)



## 5 MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION ET RECHERCHE DE SOLUTIONS (FICHE 2.4)

- Mise en place de groupes de travail et suivi par le Comité de pilotage
- S'appuyer si besoin sur des compétences externes (fiche 3.1)



## 6 SUIVI, VEILLE ET ÉVALUATION (FICHE 3.9)